L'HÉRITAGE DE DAMPIERRE

Trompes et Venerie d'une façon plus académique sans toutefois le distinguer musicalement des Airs à Trompettes, qu'on les retrouve un peu plus tard à l'Opéra, à l'Eglise, ou dans les concerts de la Grande Ecurie. Cette sorte d'unité aujour-d'hui oubliée appartenait à la vie quotidienne de Versailles.

Nous sommes dans les années où la musique française, et spécialement la musique qui s'accorde le mieux aux fastes de la Vénerie, vont entrer dans les Pays Germaniques. Il en reste de nombreuses et intéressantes traces, et surtout - ces faits ont leur importance - en Bohême, possession alors Autrichienne. Importation due à un gentilhomme Westphalien dont la famille était venue s'installer à HERMANU-MESTEC : le Comte Franz Anton Von SPOCK (1662-1738). Agé d'une vingtaine d'années, il voyage en Europe et après avoir parcouru l'Italie fait à la Cour de LOUIS XIV un séjour inoubliable tant pour futur talentueux administrateur que pour le musicien et le veneur accompli déjà. Il appelle alors à Versailles deux de ses musiciens dont la chronique a conservé les noms : Peter ROLLING, et Wenzel SVEJDA, lesquels rentrés en Bohême y deviendront ses premiers maîtres à sonner à la française. Le Comte Von SPORCK devait par la suite conserver d'étroites relations avec la Vénerie royale, se lier d'amitié avec DAMPIERRE, et envoyer encore un musicien à Versailles pour y prendre les nouveaux usages. Le Cor Viennois en FA, de si solide implantation dans la tradition Autrichienne et quoique devenu de caractère résolument romantique, n'a pas d'autre origine. Les meilleurs musiciens et instrumentistes qui prirent vers ce moment la tête de l'Ecole de MANN-HEIM venaient de Bohême ; et parmi eux, le compositeur et "corniste" Johann STAMITZ. Lui-même et quelques-uns de ses compagnons devaient achever non à Versailles, mais plus bourgeoisement à la musique du Fermier Général Jean-Marie LE RICHE de LA POUPLINTERE vers 1750, le cycle commencé à la Cour de France quelques soixante dix années auparavant avec le bref séjour qu'y fit le Comte Franz-Anton Von SPORCK.

A l'orée du XVIIIe, Versailles résonne de fastes sonores rarement approchés par les restitutions modernes. Magnificence telle que toute la Musique Française s'est trouvée induement ramenée à cette image que la Vénerie par contre ne saurait renier. Or à cette époque, les jeux spéculatifs sur l'harmonie n'ont plus depuis longtemps d'objet bien nouveau, et on envisage sérieusement de remettre la tradition cynégétique au goût du jour... Non sans quelques heurts et oppositions, la chasse devant rester par excellence l'exercice de toutes les facultés de l'homme et du chef de querre ; retour de la petite querelle entre veneurs et musiciens, fort bien résumée dans cette apostrophe qui n'a pas vieilli de Jean de SACQUES-PEE Vicomte de SELINCOURT fulminant contre ces trublions qui faisaient davantage " office de Trompettes que de vrais chasseurs". Et incontestablement, la musique de chasse séduira d'autant mieux que la chasse prendra elle-même les apparences d'un divertissement aimable : dans l'en-

tourage des Princes vers la fin du règne de LOUIS XIV et sous la Régence, et avec l'avènement de LOUIS XV.

Ce sera l'affaire d'un petit aréopage d'hommes très jeunes, sensiblement du même âge, enthousiastes et turbulents, pour la plupart officiers de ces petites cours des Grands où l'on refait chaque jour Versailles à sa façon. Bien des noms s'en détachent, qui ont à divers titres leur place dans ce récit :

Au service du Prince Philippe III d'ORLEANS (1674-1724) est depuis peu Jean-Baptiste MORIN (v. 1677-1745); musicien solide, esprit précurseur, qui contribue entre 1700 et 1710 avec Elizabeth JACQUET de LA GUERRE et Nicolas BERNIER aux débuts de la Cantate Française et porte d'emblée celle-ci dans une grande composition à Divertissement, de pure musique de chasse: la fameuse "Chasse du Cerf" de 1708.

A la Cour du Duc (1670-1736) et de la Duchesse du MAINE (1676-1753), le Comte d'EU leur fils ainsi que deux autres personnages aussi dignes d'attention : Jean-Joseph MOURET (1682-1738), le "gracieux MOURET" qui préside à la musique des "Nuits de Sceaux" restées dans les annales, et compose les "Sinfonies" dont les deux Suites "Pour les Trompettes" et "Pour les Violons, les Hauts-Bois et les Cors de Chasse ". A la tête de la Vénerie : Marc-Antoine de DAMPIERRE (1676-1756), gentilhomme de vieille famille Picarde établie dans le fief d'EU au Duc du MAINE, et tout naturellement protégée de ce dernier. Les DAMPIERRE comptent alors de nombreuses terres en Picardie, celle d'Yzengremer entre autres où Marc-Antoine rend de fréquentes visites à son cousin germain DAMPIERRE-MILLANCOURT; un souriant pastel "peint par Madame Adélaide d'après nature" y accueille toujours les hôtes de ses descendants SAINTE-OPPORTUNE. Parmi les amitiés que DAMPIERRE avait su attirer à lui figurent encore bien des personnages, gentilshommes ou non, mais tous indistinctement épris de musique et parfois musiciens d'exceptionnelle valeur : Michel-Richard de LALANDE (1657-1726) Surintendant de la Musique du Roi ; son successeur André CAMPRA (1660-1744) avec Nicolas BERNIER (1664-1734); plus tard, François BOURON, Secrétaire du Roi (LOUIS XV), Notaire, et Premier Sous-Lieutenant de la Capitainerie des chasses de Saint-Germain, musicien de goût et ami cher de Marc-Antoine dont ce dernier fera son exécuteur testamentaire. Plus tard encore: Jean-Joseph CASSANEA de MONDON-VILLE (1711-1772), Violoniste de haut talent, Maître de Chapelle de Versailles, que Marc-Antoine désigne du nom d'ami ; François COLLIN de BLAMONT (1690-1760), Surintendant de la Musique du Roi, qui conduira Marc-Antoine à sa dernière demeure...

Liste non limitative, qui situe admirablement l'ambiance dans laquelle s'est parachevée cette musique de Divertissement destinée à orner la Chasse et à en évoquer les grandes actions.

Il fallait encore pourtant qu'un esprit passionné se fit le chantre aimable de cette synthèse dernière de la Musique et de la Chasse : Jean SERE, Seigneur de RIEUX dans la dépendance de l'Evêché de Toulouse, Conseiller au Parlement de Paris. Jusque dans ses lettres, on ne connaît guère de lui que le dilettante; mais on lui doit sûrement d'avoir été le zélateur infatigable de l'union des deux Arts. Sa carrière de poète de cour dénué d'ailleurs de toute prétention autre que de faire aimer ce qu'il aime par-dessus tout, ne s'écarte pas de ce sujet. Au début, il écrit le livret de "La Chasse du Cerf" dans une collaboration toute naturelle avec J.-B. MORIN puisque ce dernier était à son service avant d'entrer à celui du Prince d'ORLEANS. Vers la fin en 1734, ce sont "Les Dons des Enfans de Latone " "Poèmes dédiés au Roy "; sorte de testament moral en trois cents pages de vers, recueil de la plupart de ses publications éditées et rééditées en un peu plus de trente ans. C'est, à l'usage et à l'image de "I'honnête homme", tout ce qu'il importe de connaître des Spectacles en Musique et de la Chasse, que APOLLON et DIANE ont pour mission de dispenser à LOUIS XV; sans oublier une "Nouvelle Chasse du Cerf" ainsi qu'un excellent "Dictionnaire des termes usités dans la Chasse du Cerf". Outre les Planches de J.-B. OUDRY gravées par LE BAS, l'ouvrage comporte en appendice la transcription princeps des Tons, Appels et Fanfares de DAMPIERRE, suivies d'autres de MOURET, du Marquis de TRESSAN, de MORIN et d'anonymes encore. Dans les premiers mois de 1734, LE MERCURE DE FRANCE publie une lettre sans signature, fort louangeuse pour le livre et la somme des connaissances qui s'y trouvent rassemblées en matière de Musique et de Vénerie ; la lettre conclut en insistant sur les remerciements dus par l'auteur à Monsieur de DAMPIERRE qui lui a obligeamment communiqué ses fanfares composées pour le Roi.

Telle était vers 1700 la tournure des jeunes et pétulants esprits qui allaient recueillir une tradition richement dotée déjà.

En cet an de grâce 1708, elle est concrétisée de main de maître dans "La Chasse du Cerf", et la composition vaut que l'on s'y arrête un peu. D'un point de vue musicologique d'abord, car la prétention véritable est fort large; c'est à volonté la cantate ou l'opéra, mais que l'action intervienne ou non, la musique prend en charge de la suggérer et d'en soutenir les différentes allures d'un bout à l'autre. D'un point de vue cynégétique ensuite, c'est un document descriptif scrupuleux sur la chasse, ses circonstances et leurs thèmes musicaux, du Réveil à la Curée. Tâche des plus hasardeuses, et MORIN le confesse dans son "Avertissement". La dédicace prudente à "S.A.S. Mme la Princesse de CONTI" n'est qu'un mince palliatif "à Fontainebleau, le 25e Jour d'Aoust", jour de la Saint-Louis, où la "Chasse" présentée à LOUIS XIV est soumise à un parterre impitoyable de musiciens et de veneurs où le Roi compte parmi les plus experts. Disons seulement qu'elle remporte un succès très grand et du-

rable. Vers 1730, elle figurait encore aux programmes de concerts, mais elle dut paraître alors un peu désuète : MORIN en tire un Vaudeville assez léger, et SERE de RIEUX la refait, à peine démarquée, sur des airs de HAENDEL très à la mode. Il reste que cette "Chasse du Cerf" dans son conformisme nous laisse une méticuleuse transposition de principes et d'usages. On en retiendra: Le Réveil, dans la pure tradition Lullienne de la Grande Ecurie selon l'alternance cuivres-bois et l'exposé une fois majeur une fois mineur du thème central, les Cors sonnant de pied ferme soutenus par les timbales. Ensuite, le petit trot du Départ pour la chasse et du Laisser-Courre; puis, les galops un peu lourds du Lancer et des Vues. S'y retrouvent: La Sourcillade – devenue depuis, "La Vue" –, fanfare de M. de SORCY, Commandant l'Equipage du Cerf, écrite in-extenso dans sa version originale et complétée d'un appel dans le registre de 3e Octave. Suivent : un hallali, des honneurs, et une curée enfin avec une "mort" que l'on retrouve de nos jours dans la fanfare du Lièvre -: et surtout, la première transcription connue de la DAMPIERRE.

J.-B. MORIN tout en faisant prétexte de ces fanfares et écrivant qu'elles se sonnaient "ordinairement" à la chasse, n'a pas précisé chez qui. A la Vénerie Royale ? C'est possible mais insuffisant car il se serait empressé de le dire. Chez le Prince Philippe d'ORLEANS, ou bien plutôt chez le Duc du MAINE ? Et en ce cas, "La Chasse du Cerf" ne se serait-elle pas quelque peu proposée de convertir la Vénerie de LOUIS XIV à cette Musique de Chasse sur laquelle DAMPIERRE avait eu nécessairement ses idées très avant 1721...? Au moins revient-il à l'" aréopage" des musiciens de 1708 d'avoir mis cette Musique dans les formes académiques qui allaient lui gagner la faveur du public souhaitée par J.-B. MORIN, et celle de la Vénerie voulue par DAMPIERRE.

Tout au long du premier demi-XVIIIe, "Sinfonies à Cors de Chasse" et "Symphonies à grand orchestre avec des Cors de Chasse" se multiplient avec bonheur comme l'attestent les chroniques du MERCURE DE FRANCE et les recueils d'imprimés. Bouquet final des souvenirs du Grand Siècle avec ses couleurs et ses expressions instrumentales, composé dans les règles et par les hommes de l'Art.

Nous pouvons conclure. La Vénerie éprise de sa longue histoire, éprise aussi peut-être des vertus de cette musique qui a su retenir malgré tout la quintessence de son époque, a gardé le meilleur de cet héritage de DAM-PIERRE. Il n'est pas superflu de faire à notre bon gentilhomme l'hommage de ses propres fanfares telles qu'il les écrivit pour la Vénerie de LOUIS XV.

Les transcriptions du XVIIIe : GAFFET de LA BRIFFARDIERE (1742), LEVERRIER de LA CONTERIE (1763), GOURY de CHAMP-

GRAND (1769), d'YAUVILLE (1788), sont les plus connues des amateurs d'ouvrages de Vénerie. Les deux publications qui priment cependant toutes les autres par leurs sources sont restées un peu en marge de la Vénerie :

Seule princeps est naturellement l'appendice du livre de SERE de RIEUX (1734). Elle contient, outre les six Tons et Appels pour la chasse, vingt-six fanfares de DAMPIERRE sur les cinquante et une publiées.

La seconde publication, anonyme et très postérieure à la mort de DAMPIERRE (1756), est en fait la plus connue ; "Recueil de Fanfares à une et deux Trompes, composées par feu Monsieur le Marquis de DAMPIERRE, Gentilhomme des Chasses et Plaisirs de Sa Majesté". — "Gravé par Mme OGER".

Mieux que tout commentaire, en voici l' "Avertissement "in-extenso :

"Le peu d'exactitude et de précision avec lesquelles la pluspart de ceux qui sonnent de la Trompe exécutent sur cet Instrument les Fanfares de Monsieur de DAMPIERRE, ont obligé un de ses Ecoliers à faire graver ce petit recueil. On n'y a mis que celles qui sont le plus usitées à la Chasse; et l'on peut être assuré qu'elles sont notées dans la plus grande pureté, puisqu'il les tient de l'auteur même qui les lui donnoit chaque fois qu'il en composoit de nouvelles. On a jugé à propos de ne mettre à deux parties que celles de ces Fanfares qui en ont parû le plus susceptibles.

"La dernière Fanfare de ce Livre n'est point de Monsieur de DAM-PIERRE".

Cette fanfare, La BOUCHER par M.L.C.D., a été attribuée au Comte d'EU avec d'autant plus de raisons qu'elle constitue la signature du Recueil selon tous les usages ; et c'est là l'ultime hommage du petit-fils de LOUIS XIV à son vieux maître ès-Vénerie. DAMPIERRE avait laissé au Comte d'EU son " portrait en grand, avec l'habit de l'Equipage du Cerf du Roy pour lui donner une petite marque de (son) respectueux attachement ". C'est cette toile de Hyacynthe RIGAUD que le graveur B. HEN-RIQUEZ a reproduite en frontispice du Recueil. Probablement le Comte d'EU légua-t-il à son tour le tableau au DAMPIERRE de la branche aînée, puisque celle-ci l'a toujours en sa possession.

Par comparaison avec la publication de SERE de RIEUX, on trouve dans ce Recueil sept fanfares nouvelles, dont : "Le Vol-ce-l'est"; une seconde "DAMPIERRE" baptisée "Autre" et mise à la suite de celle bien connue. Aussi, une "FONTENAY" qui ne doit apparemment rien à la victoire de Fontenoy.

Là ne se limite pas la liste des fanfares dues à DAMPIERRE.

Un Recueil d'Ariettes et de Contredanses : "Les Parodies nouvelles et les Vaudevilles inconnus" (L. II, p. 34) en contient une trente-quatrième : "Le Philosophe" "Fanfare de Mr de DAMPIERRE".

Enfin, parmi les curiosités bibliographiques figure un petit carnet manuscrit contenant musique et paroles, intitulé: "Fanfares à deux Cors données à Saint-Cloud, à l'occasion de la naissance de M. le Duc de BOURGOGNE le...". Ce Duc de BOURGOGNE (13 VIIbre 1751 — † Versailles, 22 Mars 1761 jour de Pâques à 3 h. du Matin) était le premier fils du Dauphin LOUIS et de la Princesse Marie-Josephe de SAXE. En l'honneur du nouveau Prince, DAMPIERRE compose peut-être "La Réjouissance" et certainement cette "Fanfare à deux Cors sur la naissance du Duc de BOURGOGNE par Mr D..." transcrite in-extenso dans le Recueil du Comte d'EU sous le titre "La Bourgogne". Dans ce même petit carnet, également une "Fanfare à deux Cors, La Clichy par Mr de L..." (LASMARTRES? Commandant l'Equipage du Chevreuil); "La Chartres"; "La Calèche des Dames"; "Fanfare, La d'ECQUEVILLY" (Au Marquis, Commandant l'Equipage du Sanglier); "La Silvie" et la "Fanfare de M. le Maréchal de SAXE".

Soit dénombrées, quarante fanfares écrites par DAMPIERRE sur les soixante-huit de la documentation citée.

Ces fanfares ont été pour la plupart notées en RE, et dès 1734 par SERE de RIEUX ; écriture non pas instrumentale au sens donné jusqu'ici, mais de "salon" avec les raisons qui s'attachent à cette tonalité. Les fanfares du XVIIIe se distinguent surtout par la construction rythmique et les répétitions de phrases selon les règles archi-canoniques de la tradition Lullienne. A l'exécution apparaît alors ce style "à la française" que les musicologues cherchent à définir sans y parvenir exactement ; fugitivement indiqué en doubles-croches sur les passages les plus évidemment typiques, il était fait d'une accentuation parfois très sensible, mais non d'un temps vrai ; Le Ton de Vénerie en a de toute évidence conservé le principe, et il échappe encore aujourd'hui à toute notation classique. Fanfares dont l'interprétation maintenant très claire était assez fort différente de l'actuelle, et comprise dans l'esprit de chasses également différentes de celles d'aujourd'hui. Accompagnement pour un "Spectacle en Musique" selon l'expression même de SERE de RIEUX; un spectacle classique soumis par nature aux trois unités, où celle de lieu en particulier faisait briller la savante organisation d'un terrain reconnu et préparé pour les mouvements d'une chasse, elle aussi "à la française".

Vers 1750, les goûts et les modes changent vite ; et à cet égard, le bourgeois titré ou non ne fait pas moins que son successeur en redingote, fi des idées de la veille. La musique d'expression intellectualiste s'oppose

alors franchement à l'inspiration Versaillaise tout en ayant recueilli de celle-ci une image diffractée il est vrai à travers les petites Cours germaniques. Elle trouve son terrain favorable dans la musique de chambre, et l'avènement du soliste consomme pratiquement la relégation des cuivres ou en modifie la technique. C'est ainsi que le Cor des légendes du Rhin va s'imposer dans la musique bourgeoise, et pour finir, au Conservatoire.

Dans la Vénerie, la chasse à l'anglaise va séduire plus que convaincre. Le "Steeple-Chase" n'est heureusement le fait ni du terrain ni de l'esprit français; néanmoins, le rythme de la chasse s'en trouve modifié. Au XIXe, la Trompe, outil devenu quelque peu incommode, sera plus volontiers associée à des réminiscences musicales dont le propos et l'utilité ne seront plus ceux d'autrefois; et les contemporains n'auront pas tout à fait tort de les tenir pour telles. La Musique s'étant éloignée de la Chasse, à peine y aura-t-elle laissé quelques traces de son passage.

Le 15 Avril 1756, DAMPIERRE rédige son testament qui révèle l'homme et le chrétien, simple, direct et bon, tel qu'il apparaît sur le pastel de "Madame Adélaïde" et sur la toile de Hyacynthe RIGAUD:

" ... Je laisse à mon exécuteur testamentaire le soin de me faire inhumer modestement et sans éclat, de donner cent Livres une fois payé aux pauvres et de faire dire trente Messes pour le repos de mon âme ".

Elle y entre le 17 Juin 1756.

* * *

Ainsi s'achève l'histoire de la Musique de Chasse, née avec la Vénerie des plus vieilles semences qui aient germé en terre gauloise.

L'héritage de DAMPIERRE, porteur des dernières expressions d'une tradition millénaire, subsiste malgré tout dans la brève et fugitive contribution de la Trompe à l'action de chasse. La Vénerie a su d'elle-même retenir les vieux " mots" de son langage, mais il faut leur rendre leur sens et leur contexte historique. Probablement la Trompe doit-elle abandonner un peu de son caractère instrumental propre, pour revenir de temps en temps à l'entité que la légende populaire n'a eu curieusement de cesse de lui conserver. Ses qualités naturelles, seuls biens qui lui restent dans son dénuement, doivent nous guider quelquefois vers les richesses de douze siècles de Vénerie.

D. Jean PIETRI Déc. 1971

REMERCIEMENTS

Aux Comtes A. et Eric de DAMPIERRE

A MIle Monique de SAINTE-OPPORTUNE

Au Comte Aymar de BROSSES

Aux Barons Eugène et René VERHAEGEN (Belgique)

Au Comte Pierre d'ARBOUSSIER

Au Baron de TOCQUEVILLE